

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**  
**ARRONDISSEMENT DE GRASSE**  
**COMMUNE DE GATTIÈRES**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024/810/029**

Réglementant le stationnement rue Torrin et Grassi

- Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la propriété de la personne publique ;  
Vu la demande formulée par le service culture,  
Vu l'avis favorable de la commune de Gattières  
Vu l'arrêté n° 2020/01/01 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur LUPI-GRASSO Christophe – Adjoint au Maire ;

Considérant que pour permettre l'organisation de la soirée restau théâtre, il y a lieu de réglementer le stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique notamment.

**ARRÊTONS**

**Article 1.**

Le stationnement est interdit et réservé au véhicule de la troupe de théâtre sur 1 place de stationnement rue Torrin et Grassi, proche de la salle Vogade le vendredi 19 avril 2024 de 15 heures à 23 heures.

**Article 2.**

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication ou de l'affichage du présent arrêté.

**Article 3.**

Copie du présent arrêté sera transmise pour exécution dans son domaine de compétences à :

- Les ASVP de la commune de Gattières
- le service culture

Fait en l'Hôtel de Ville de Gattières, le 19 mars 2024

Pour le maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
Christophe LUPI GRASSO

